

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS147

présenté par

M. Juvin, M. Seitlinger et M. Vincendet

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce-que la contrainte ne permettra pas d'améliorer l'accès aux soins, le présent amendement supprime cet article qui rend obligatoire la participation à la permanence des soins sans revalorisation.